



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine d'Ille-et-Vilaine

Dossier suivi par : SANDRA LE DÉVÉHAT
Objet : demande de permis d'aménager

DDTM - Secrétariat CDNPS
LE MORGAT - 12 RUE MAURICE
FABRE
CS 23167
35031 RENNES CEDEX

A Rennes, le 18/06/2019

numéro : pa04919A0005
adresse du projet : LA POINTE DU GROUIN 35260 CANCALE
nature du projet : Aménagement d'espaces publics
déposé en mairie le : 28/05/2019
reçu au service le : 03/06/2019
servitudes liées au projet : Site classé - Site inscrit -

demandeur :
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE M.
HERVÉ MARC
SERVICE PATRIMOINE NATUREL
1 AVENUE DE LA PRÉFECTURE - CS
24218
35042 RENNES

En application des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement, le projet étant situé dans le site classé désigné ci-dessus, le dossier doit être transmis au ministre chargé des sites.

En application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, ce projet peut appeler du point de vue de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage des recommandations ou observations.

Recommandations ou observations, le cas échéant :

L'architecte des Bâtiments de France

Sandra LE DEVÉHAT